

Réunion du 27 juillet 2018

L'an **deux mil dix huit**, le **vendredi vingt sept juillet**, à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 juillet 2018

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, RENARD Marie, MADRIGNAC Annie, BROUSSE Michel, VEYSSIERE Alain, SEININGE Henri, RIGAUX Joël, MOULENNE Laurent

Absent : COUSQUE Cyril (procuration à BITARELLE Jean-Claude),

Monsieur VEYSSIERE Alain a été élu secrétaire.

2018-07-27-051 - Virement de crédits - Service de l'Assainissement

Membres	11	Présents	10	Procurations	1	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Assainissement 2018 sont insuffisants et propose de modifier l'inscription comme suit :

Intitulés des comptes	Diminution crédits		Augmentation crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Charges diverses de gestion courante	658	13 000.00		
Autres charges exceptionnelles			4581	13 000.00
DEPENSES D'EXPLOITATION		13 000.00		13 000.00
Autres	7588	13 000.00		
Subventions exceptionnelles			4582	13 000.00
RECETTES D'EXPLOITATION		13 000.00		13 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

2018-07-27-052 - Fonctionnement de l'école

Membres	11	Présents	10	Procurations	1	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de Madame la Directrice en date du 9 mai 2018, d'une part listant une série de demandes d'entretien, d'aménagements et d'acquisitions, et d'autre part faisant des observations sur le fonctionnement des activités périscolaires qui ont lieu actuellement en début d'après-midi, ce qui a des conséquences sur la disponibilité et la concentration des élèves par la suite.

S'agissant des diverses demandes, des réponses ont été apportées en Commission des Bâtiments, elles seront communiquées aux maîtresses et en Conseil d'école.

En ce qui concerne la garderie scolaire, le Maire précise que lors du Conseil d'école de mars dernier il avait demandé aux parents de faire remonter leurs demandes de modification éventuelle des horaires d'accueil le matin ou le soir. Deux courriers sont parvenus en Mairie en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve les propositions de la commission des travaux,

- décide de maintenir le système actuel de fonctionnement de la garderie (accueil du matin à partir de 8 h 00, et accueil du soir jusqu'à 18 h 00)..

2018-07-27-053 - Réfection du Pont de l'Annet - attribution des travaux - CR du Maire

Membres	11	Présents	10	Procurations	1	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Suite à la délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2014 donnant délégation au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Monsieur le Maire rend compte de la décision prise dans le dossier de travaux de Restauration du Pont de l'Annet

Suite à la consultation, l'entreprise mieux disante retenue est la suivante : SIORAT pour un montant de 29 637.50 € hors taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve la procédure,
- souhaite une réalisation dans les meilleurs délais,
- prévoit le financement par des fonds réservés au programme 67.

2018-07-27-054 - Travaux de Voirie 2018

Membres	11	Présents	10	Procurations	1	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle ses décisions antérieures concernant les travaux de Voirie 2018 : dans la priorisation des besoins il avait été retenu en premier le CR n° 17 de Lacombe à Pers.

La Commission de la Voirie a eu connaissance d'un chantier d'exploitation forestière de plusieurs mois devant débiter à l'automne et générant une circulation intensive de poids lourds.

Compte tenu du début des travaux de voirie prévu en septembre, la Commission et le Maître d'Oeuvre proposent, en substitution au CR 27, de faire réaliser le traitement du CR 11 de la Panèterie à La Bastide (qui était la priorité n°2).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve cette proposition,
- prévoit le financement par des fonds réservés au programme 66.

2018-07-27-055 - Location d'un logement pour le repreneur de la Boulangerie

Membres	11	Présents	9	Procurations	1	Votants	10	Abstentions	3	Exprimés	7	Pour	6	Contre	1
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur Alain VEYSSIERE quitte la séance à la demande du Maire et ce pour éviter tout conflit d'intérêts dans ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la volonté de la Commune de faciliter la reprise de la Boulangerie Epicerie notamment en mettant à disposition du repreneur un logement communal à proximité du commerce.

L'achat de la maison Salles en fin d'année 2017 valide cette stratégie permettant au couple de repreneurs d'occuper ce logement à titre privatif.

Dans le même temps, il propose également d'appliquer un loyer attractif à ce logement, eu égard aux conditions habituelles de location et demande au Conseil de prendre position dans une fourchette de 250 € à 350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide la location à M. GARCIA Romain et Mme. ROUBEYRIE Nathalie,
- fixe le loyer mensuel à 300 € (TEOM comprise, les autres charges habituelles sont à la charge du locataire),
- met à disposition aux mêmes conditions le logement de la Poste dans l'attente de la réalisation des travaux de rénovation de la Maison Salles,
- autorise le Maire à signer le bail correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuille de clôture contenant la délibération n° 2018-07-18-044 à 2017-07-18-050 établie sur 3 pages.

ROUANNE Hervé,

REVEILLER Michel,

BITARELLE Jean-Claude,

RENARD Marie,

LASSURE Annie,

BROUSSE Michel,

VEYSSIERE Alain,

SEININGE Henri,

RIGAUX Joël,

MOULENNE Laurent